



**Commune de Belmont-sur-Lausanne**

**Conseil Communal**

**Procès verbal pour la séance du CC du jeudi 9 décembre 2021**

**à 18h15 à la Salle de gymnastique du complexe scolaire**

Présidence : M. Olivier Guignard

Secrétaire : Mme Emilie Burget

## **1. Appel**

### **Acceptation de l'ordre du jour**

#### **Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 7 octobre 2021**

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale, et M. Mathieu RoCHAT, chef des finances. Pour la presse, le président relève la présence de Mme et M. Dentan pour le Courrier Lavaux-Oron-Jorat.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 40 membres présents, le quorum est atteint.

**Personnes excusées** : Mmes les Conseillères C. Ernst, S. Ganour-Gumy, H. Grossenbacher, F. Le Tadic, A. Recchia, S. Uçurum Pion, S. Von Fliedner ; MM. les Conseillers J.-P. Amann, H. De Jesus Da Silva, G. de Pierri, G. Favre, E. Monsutti, O. Schär, M.-A. Weber.

**Personnes absentes** : Mmes les Conseillères S. Manné, M. Neher Borges, D. Zamaros et A. Zoia ; M. le Conseiller C. Novelli.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées et relève le nombre élevé d'excuses de dernière minute compte tenu du contexte sanitaire (personnes cas contact).

Le président passe à l'ordre du jour. Sans remarque, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 7 octobre 2021 est accepté à la majorité avec une abstention.

Le PV a été modifié à la demande de Marc-André Weber au sujet de son intervention sur la (non)dangerosité du glyphosate.

## **2. Assermentation de conseillères et de conseillers**

Le président appelle Mr Florian Briaux qui prête serment et est assermenté.

F. Le Tadic est excusée.

## **3. Communications du Bureau du Conseil**

3.1 Malgré les contraintes liées aux aléas sanitaires, le Bureau a tenu à organiser le repas du Conseil. Ce moment convivial aura lieu après la séance en compagnie des jeunes et nouveaux citoyen(ne)s de la commune.

3.2 Votation fédérale du 28 novembre 2021 : participation record de 69 % à Belmont (versus moyenne cantonale de 61%).

Premier objet : initiative sur les soins infirmiers accepté à Belmont avec 62.5 % (versus moyenne cantonale 64.7%).

Deuxième objet : initiative sur la justice refusée à Belmont avec 76.5 % (versus moyenne cantonale 75.1%).

Troisième objet : loi COVID-19 accepté à Belmont avec 71.7 % (versus moyenne cantonale 63.7%).

3.3 Le président demande aux conseillers/-ères n'ayant pas reçu les communications récentes par email d'annoncer tout changement d'adresse email à Emilie Burget, secrétaire du conseil : conseil@belmont.ch

#### **4. Communications de la Municipalité**

La Syndique et les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications.

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

#### **5. Communications**

- de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella informe qu'une première séance de la CCU dans sa nouvelle composition a eu lieu le 11 novembre en présence de Mme C. Schiesser.

Mme Schiesser a transmis une synthèse concernant le fonctionnement et la collaboration entre la municipalité et la CCU, les diverses procédures ainsi qu'une synthèse des dossiers en cours, soit :

- le PaCo, le futur plan d'affectation communal
- les deux plans de quartiers en cours d'élaboration : En Arnier III et Rueyres II.

M. Gabella confirme que la CCU est prête à relever les missions qu'ils lui seront confiées.

- de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a pas de communication.

Il informe cependant de la participation de M. Cuche, membre de la CCAR, à la séance du conseil intercommunal des taxis le 27 octobre à Lausanne et annonce que la commune de Belmont en tant que membre de cette association versera une cotisation de CHF 7'136.40.

- du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bérard informe que l'ASEL s'est réunie pour la première séance de la nouvelle législature le 25 novembre à Pully. Six préavis de début de législatures ont été traités et acceptés à l'unanimité par les délégués. Le détail des préavis se trouve sur le site: <https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

Concernant le dernier préavis qui est le 11ème budget présenté à l'ASEL : il est en très légère baisse (-0.1%) et démontre ainsi que les dépenses sont maîtrisées. CHF 11'336'000.00 ont été portés au budget. Les charges de personnel représentent la majeure partie des charges. Les investissements pour l'informatique prennent une part croissante afin de doter la police d'outils performants. Ces charges sont compensées par les revenus des taxes et amendes pour près de CHF 2'000'000.00.

- du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi informe que lors de la séance du 16 novembre à Mézières les 2 préavis suivants ont été acceptés à l'unanimité : indemnité et rémunération du Codir pour la période 2021-2026 et indemnité et rémunération des conseillers et conseillères, du président et secrétaire intercommunal. En outre, le budget 2022 de CHF 23.50/habitant (situation au 31.12.2020) a également été accepté à l'unanimité.

#### **6. Préavis municipal N° 09/2021 « Budget 2022 »**

Commission des finances (CoFin) : M. C. Marrel, président, Mmes H. Grossenbacher, A. Ramoni-Peret, et U. Pion Sakine, M. D. Annese.

Le président passe la parole à M. Marrel, président de la CoFin qui remercie tous les interlocuteurs pour la qualité du travail accompli et notamment MM. J.-C. Favre, municipal, et M. Rochat pour la clarté des informations.

Le président remercie M. Marrel et la CoFin pour la qualité de leur rapport. Sans questions sur ce rapport, le président propose de passer le budget 2022 rubrique par rubrique.

Rubrique «Charges diverses personnel» : Mr Bartolacelli note une erreur dans le journal des remarques : «cette hausse est à mettre en regard de la diminution du poste 110.3090.00 de CHF 22'800.00 à CHF 500.00 (et non à CHF 1'200.00) ». Ceci est confirmé par Mr J.-C. Favre.

Rubrique «transports publics» : Mr Henchoz constate l'augmentation préoccupante des charges de 28% par rapport aux comptes 2020, ce qui correspond à 2 points d'impôts, sans remettre en cause précise-t-il ce service public indispensable. En outre, la suppression de la ligne 67 ne devrait-elle pas engendrer des économies aux TL et donc par effet de cascade, sur notre participation ?

Mr J.-C. Favre confirme avoir fait part aux TL de son inquiétude par rapport à la forte hausse des charges et du budget suite à différents investissements à Lausanne. La nouvelle directrice des TL a annoncé des changements avec une volonté de maîtriser ces coûts avec une planification sur 5 ans. Il précise que le taux de couverture des TL par la vente des billets est de 35 %, le reste étant payé par la Confédération, le Canton ou les communes. L'augmentation du budget des TL par rapport à l'année dernière est de moins de 10 %. La suppression de la ligne 67 aura peut-être un impact positif sur le budget.

Rubrique «bâtiments» : Mr Bérard mentionne en page 8 du recueil des remarques dans la rubrique «Achats d'équipement et de matériel spécialisé» l'achat de nouveaux panneaux d'affichage pour les classes et s'étonne qu'il y ait déjà un montant d'entretien de CHF 2'900.00 au budget alors qu'il s'agit de mobilier neuf. De plus, il s'étonne qu'il y ait deux rubriques 3151.00 et 3154.00 qui semblent similaires ? M. J.-C. Favre précise que la rubrique 3151.00 est liée à des équipements de bureau et la rubrique 3154.00 concerne une auto-laveuse pour les locaux. Mme Rainotte et M. Favre précisent que la dépense de CHF 30'500.00 correspond à des panneaux interactifs faisant l'objet d'une obligation cantonale, et que le contrat d'entretien démarrera le moment venu.

Rubrique «Voirie» : Mr Bérard est surpris par le montant correspondant à l'achat de 4 WC pour un montant de CHF 9'900.00. Mr Michelet confirme que ce sont des TOI-TOI. Mr Favre précise que les frais d'entretiens se trouvent dans un autre compte (3142).

Rubrique «Achat de fournitures pour déneigement» du recueil des remarques : Mr Bolay note l'achat d'une saleuse pour CHF 19'800.00 mais quelles sont les autres dépenses ? Mr Favre répond qu'il y a également l'acquisition de poubelles requins (CHF 4'400.00).

Rubrique «Enseignement primaire» : Mr Bolay demande s'il existe des subsides cantonaux pour l'acquisition obligatoire des tableaux interactifs ? Mme Rainotte confirme qu'il n'y a pas de subsides.

Le président demande s'il y a d'autres questions concernant le budget ?

Mr Bolay mentionne avoir lu dans le Courrier n°45 que la commune de Paudex déplorait le non-versement de la somme de CHF 22'000'000.00 du Canton aux communes malgré l'accord d'août 2020. Il demande à Mr Favre l'incidence de ce non-versement sur la commune de Belmont ? Mr Favre confirme que ce manque à gagner pour les communes est lié à des changements au niveau de la fiscalité notamment les hausses des frais de garde déductibles et de la déduction pour contribuable modeste. Mais en parallèle de cela, CHF 25'000'000.00 supplémentaires seront pris en charge par le Canton dès 2022 sur la participation à la cohésion sociale.

Mr Bérard note que dans la page 3 du préavis, l'effet de l'augmentation des revenus fiscaux est totalement absorbé par l'augmentation du montant des acomptes pour la péréquation intercommunale. Est-ce un hasard ou bien une augmentation d'impôts n'a d'effets que pendant 2 ans avant d'être rattrapée par les charges

cantonales ? Mr Favre répond qu'en effet il y a une volonté au travers du système péréquatif de lisser la situation des contribuables entre l'ensemble des communes du canton. L'effet de l'augmentation est donc immédiat.

Mr Bolay a une question sur la page 16 du préavis concernant les investissements : quelles dépenses seront soumises par préavis ? Mr Favre répond que tous les investissements présentés ce soir font partie du budget 2022. Les deux investissements relatifs à Burenos / Chaffeises ont déjà été soumis, et en 2022, il y aura un préavis pour la modernisation de l'éclairage public.

Sans autre question sur le budget, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

## 7. Divers et propositions individuelles

Mr Henchoz a une proposition individuelle : suggérer à la direction des TL de doubler aux heures de pointes les bus de la ligne 49. En effet, ce minibus laisse monter en général 29 passagers tout en laissant d'autres sur le bord de la route, et la construction de 3 immeubles au chemin du Grand Clos va augmenter l'affluence sur cette ligne. Mr Favre confirme que cette ligne connaît un problème aux heures d'affluence et que la solution serait effectivement un doublement des minibus, leur taille ne pouvant pas être augmentée vu le caractère sinueux du parcours.

Mr Nicolet demande qui fixe les compétences des délégués dans les organes intercommunaux ?

Mme Greiner répond que les membres du Codir ont droit à la parole sur les préavis présentés et ont la possibilité de les amender. Mr Bérard ajoute que les délégués intercommunaux ont été nommés par le Conseil le 22 juin 2021, et que tout le monde pouvait se présenter. Ainsi, les 2 groupes politiques du Conseil sont représentés (CIB, Vert-e-s). Le conseil intercommunal est donc composé des délégués des différentes communes en fonction de leur population. Mme Greiner précise que la séance est publique. Mr Bérard ajoute que les documents de présentation sont consultables avant la séance.

Mr Maizières souhaite savoir si les résultats des questionnaires envoyés par la Municipalité seront partagés ? Et s'il y en aura d'autres ? Mme Greiner confirme que les informations seront partagées dans le Belmont Info de janvier 2022 et qu'une présentation publique des résultats aura lieu. Elle confirme que l'exercice sera répété.

Mr Nicolet a une suggestion : éviter de lire de longs rapports de commission que tout le monde a reçu 5 jours avant le Conseil. Il a par ailleurs un remerciement pour l'amélioration de la sonorisation de la salle.

Le président souhaite la bienvenue aux jeunes et nouveaux citoyen(ne)s et invite les conseillers à noter la date de la prochaine séance du Conseil le 10 mars 2022.

Il est 20h05 lorsque le président clôt la séance.

## Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Olivier Guignard

la secrétaire

Emilie Burget